

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 mars 2021**

### **DÉLIBÉRATION N° 4 Tarifs 2021 ateliers libres**

#### **Le Conseil d'administration du 6 mars 2020,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'éducation,  
Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,  
Vu la circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019 relative aux Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art d'Avignon,  
Vu les délibérations relatives aux tarifs des ateliers libres pour le cycle scolaire 2020-2021 ;

Considérant que l'ESAA développe au travers du projet d'établissement des actions d'enseignement artistique et culturel (EAC) ;

Considérant l'inscription des ateliers libres dans le PASS CULTURE ;

Considérant qu'il convient d'adopter les tarifs des prestations pour les pratiques amateurs pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous.

14 ateliers accueillant chacun au maximum 15 personnes pour 8 disciplines rythment le cycle scolaire 2021-2022 :

- Céramique
- Modèle vivant
- Arts Plastiques enfants & adolescents
- Dessin-peinture
- Gravure
- Sérigraphie
- Écriture
- Photographie.

(cf. note organisationnelle ci-jointe)

Les inscriptions aux ateliers annuels se font pour une discipline donnée et un jour donné, aucune permutation n'est possible. Une même personne peut assister à plusieurs cours, sous réserve d'avoir acquitté les droits d'inscription pour chaque discipline.

Toutes les inscriptions pour les ateliers annuels se font dans la limite des places disponibles de juillet au 30 septembre. L'inscription en cours d'année est exceptionnelle et relève de la décision du chef d'établissement pour les ateliers libres annuels.

Des stages pendant les vacances scolaires et des master classes sont proposés et enrichissent la vie de l'Ecole en plus de l'offre EAC en direction du public dit « empêché ».

Une offre de prestations est aussi possible pour les groupes (structure à but non lucratif et structure à but lucratif).

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas de non suivi des cours pour raisons personnelles (sauf cas de force majeure).

Les participant.e.s doivent par ailleurs pouvoir justifier d'une couverture en responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils/elles seraient susceptibles de causer.

Membres votant	13 (1 pouvoir)
Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil d'Administration du 8 mars 2021, après en avoir délibéré ;

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : les tarifs des activités de l'ESAA applicables pour le cycle scolaire 2021- 2022 sont déterminés ainsi qu'il suit :

Tarif ateliers libres (unité) Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	180€	230€
Adulte	230€	300€

Tarifs dégressifs ateliers libres (unité) Famille (à partir du 2 <sup>nd</sup> inscrit dans la même famille) Multi-cours (à partir de la 2 <sup>ème</sup> inscription pour la même personne)		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	135€	185€
Adulte	180€	230€

<b>Tarif ateliers libres (unité)</b>		
<b>Tarifs sociaux : étudiants boursiers, allocataires chômage, RSA, situation de handicap, *</b>		
<b>Cours hebdomadaires pour une année scolaire</b>		
	<b>Résidence à Avignon</b>	<b>Résidence hors Avignon</b>
Boursier (hors ESAA)	75€	75€
Enfant	75€	100€
Adulte	100€	140€

*\*sur production d'une pièce justificative*

<b>Tarif stages enfants</b>		
	<b>Résidence à Avignon</b>	<b>Résidence hors Avignon</b>
5 heures	20€	25€
10 heures	40€	50€
15 heures	60€	75€
20 heures	80€	100€

<b>Tarifs évènements enfants</b>	
Durée de l'évènement 3 heures	10 euros par enfant

<b>Tarif stages adultes</b>		
	<b>Résidence à Avignon</b>	<b>Résidence hors Avignon</b>
5 heures	30€	40€

10 heures	60€	80€
15 heures	90€	105€
20 heures	110€	130€

<b>Tarif Master Class</b>		
	<b>Résidence à Avignon</b>	<b>Résidence hors Avignon</b>
<b>Prestation individualisée (forfait par heure)</b>	25€	30€
<b>Forfait Demi- journée/soirée</b>	50€	60€
<b>Forfait Journée</b>	100€	120€
<b>Semaine (5 journées)</b>	500€	600€

<b>Tarif Prestations à la carte pour des groupes (15 personnes maximum)</b>		
	<b>Structure à but non lucratif</b>	<b>Structure à but lucratif</b>
Prestation à l'heure	100€	125€
Forfait Demi-journée/soirée	400€	500€
Forfait Journée	800€	1 000€
Semaine (5 journées)	4 000€	5 000€

**ARTICLE 2** : A titre exceptionnel, le Directeur est autorisé à accorder des exonérations par le biais de certificat administratif ou des réductions de tarifs exceptionnels.

**ARTICLE 3** : il est décidé d'autoriser le directeur et l'administrateur à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

**ARTICLE 4** : l'application de ces tarifs sera effective dans le budget de l'Ecole d'Art pour le cycle scolaire 2021-2022.

**Le Président du Conseil d'administration  
Damien MALINAS**

